

## CHAPITRE 1: MANDAT

L'étude de l'accessibilité des services hospitaliers de soins actifs tire son origine d'un avis d'interpellation présenté par le Sénateur Paul David le 5 avril 1989:

... J'attirerai l'attention du Sénat sur un travail de recherche sur l'évolution des coûts du système de santé au Canada et ses conséquences, et sur la nécessité d'instituer un comité ou un sous-comité qui sera chargé d'examiner la question.<sup>1</sup>

Dans son discours au Sénat le 2 mai 1989, le Sénateur David fit part des résultats d'une étude sur les coûts des soins de santé qu'il a réalisée en 1989.<sup>2</sup> Le rapport montre que, bien que les dépenses pour les soins de santé aient augmenté en moyenne, en dollars constants, de moins de 5 p. 100 par année au cours de la période 1975-1985, d'importantes décisions relatives au financement et aux dépenses devraient être prises dans un proche avenir. D'autres pressions se feraient sentir à cause de la rareté des fonds publics, des disparités régionales dans l'éventail des services de santé offerts, des besoins croissants d'une population vieillissante et des coûts occasionnés par l'augmentation des nouvelles technologies médicales qui seront disponibles. Pour illustrer les contraintes subies par les hôpitaux, le Sénateur David attira aussi l'attention sur la congestion des salles d'urgence, l'allongement des listes d'attente, la fermeture de lits et la désuétude de l'équipement.

Le Sénateur David proposa que soit entreprise une étude des avantages et des inconvénients du réseau actuel de soins de santé et que soient recommandées des mesures qui tiennent compte des besoins des Canadiens et Canadiennes, ainsi que des ressources financières disponibles. Même si plusieurs sénateurs appuyaient cette proposition, on convint dans une certaine mesure que l'objectif était trop large.<sup>3</sup>

Après consultation du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le Comité) pour réduire le champ de l'étude proposée, le Sénateur David présenta la motion ci-après le 27 juin:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à entreprendre une étude préliminaire sur les problèmes des hôpitaux et établissements de soins de courte durée, dans le cadre du Programme national de santé au Canada; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 31 mars 1990.

À l'automne de 1989, le mandat a encore une fois été réduit à la question de l'accessibilité et des grands problèmes qui se posent aux hôpitaux de soins actifs, comme il suit:

Les gens s'inquiètent de plus en plus de l'accessibilité des services hospitaliers de soins actifs. On parle beaucoup de la fermeture de lits, des longues listes d'attente en chirurgie électorale et pour les interventions diagnostiques, des retards dans les traitements, des contraintes pour le financement d'immobilisations et de la pénurie de personnel. Les experts s'entendent pour reconnaître que les pressions financières sur les hôpitaux vont s'accroître au fur et à mesure qu'ils feront face aux coûts croissants de la technologie médicale et à la demande croissante de services